

Informations pratiques

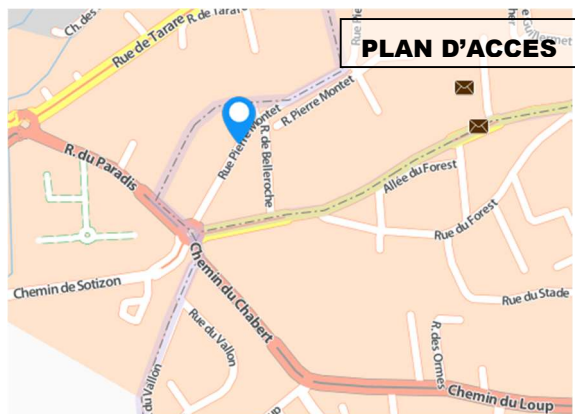
Vous pouvez rencontrer un médecin scolaire
au Centre Médico-Scolaire
955 rue Pierre Montet
69400 VILLEFRANCHE

Heures d'ouverture: aux horaires
scolaires les lundis - mardis- jeudi –
vendredi et mercredis matin

Vous trouverez les renseignements et
documents utiles sur le site **DSDEN du Rhône**,
onglets « Vie de l'élève » puis « Santé
scolaire »

Comment prendre un rendez-vous ?

- ☎ **06.70.83.79.34 / 04.74.07.81.57**
- 📧 **ce.ia69-cms-villefranche@ac-lyon.fr**



Accès en bus :
Ligne 1 arrêt « Paradis »
ou lignes 4 et 6 arrêt «Limas Collège»

Communes concernées

AMBERIEUX
ANSE
ARNAS
BLACE
COGNY
DENICE
GLEIZE
LACENAS
LACHASSAGNE
LE PERREON
LIMAS
LUCENAY
MARCY
MONTMELAS
POMMIERS
PORTE DES PIERRES DOREES
RIVOLET
SALLES ARBUISSONNAT
ST ETIENNE DES OULLIERES
ST ETIENNE LA VARENNE
ST GEORGES DE RENEINS
ST JULIEN
VAUX EN BEAUJOLAIS
VILLEFRANCHE



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Rhône

Centre Médico-scolaire de Villefranche

Adresse postale :
955, rue Pierre Montet
69400 VILLEFRANCHE

Médecins scolaire

Dr BOUAULT (Villefranche)
Dr LETOURNEUR (Anse, Limas, St Georges)

Infirmières scolaires

Séverine BUISSON
Elodie BAILLY-BERARD
Cécile HEMERY
Guillemette MARDUEL
Adeline MONTIFRAY
Charlotte RENAUT
Pascale SAUZET
Annabelle BURTIN (Françoise GUIGUES)
Emmanuelle FAIDUTTI
Armelle LEFEVRE
Sandrine PETIGNY

Secrétaire médico-scolaire

Véronique ROQUES

Le dépistage :

- Bilans de 6^{ème} année
- Bilans à la demande des parents, de l'infirmière, des enseignants

L'accueil et le suivi :

- des élèves à besoin particulier (dyslexie, dyspraxie, dysphasie, ...) qui nécessitent un PAP
- des élèves porteurs de handicap
- des élèves atteints de maladie chronique avec la mise en place d'un PAI

La mission du service de promotion de la santé en faveur des élèves a pour objectif de veiller au bien être des élèves, de contribuer à leur réussite et de les accompagner dans la construction de leur personnalité individuelle et collective. Ses moyens sont :

Les interventions d'urgence :

- Mise en place de dispositifs adaptés en cas d'évènements graves survenant dans la communauté scolaire (cellule d'écoute).
- Intervention en urgence auprès des enfants en danger, victimes de violences, maltraitances ou d'évènements traumatiques.
- Intervention dans le cadre de la santé publique (maladies infectieuses collectives par exemple).

La prévention et l'éducation à la santé :

En collaboration avec les enseignants, infirmières et partenaires concernés, informations, sensibilisations et actions proposées pour l'ensemble des élèves permettant d'améliorer leur qualité de vie (hygiène, santé, jeux dangereux et violents...).